



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

En exercice : 29
Présents : 20
Absents représentés : 9
Absents non représentés : /
Ne prennent pas part au vote : /
Votants : 29
Date de convocation : 06 décembre 2022
Date d'affichage de la convocation : 06 décembre 2022

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2022

Délibération n° DEL.2022-12-120

Approbation du tracé de l'itinéraire GR33

Le 13 décembre. 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

Présents : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. CATON Samuel. CLOSTRE Jacques. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GAUTRON Marina. GIRARD LEBRUN Sandra. GUINET Nadège. LE PAVOUX Éric. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Didier.

Absents ayant donné un pouvoir : BIESSE Thierry à PRUDENT Didier. BROUSSE Franck à MONDON Josiane. GROSJEAN Yoann à GIRARD LEBRUN Sandra. JORO Vincent à LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie à DACQUIN Sébastien. LEGER Pauline à CATON Samuel. MANIVERT Sonia à BAUDOUIN Marie-Christine. MEGHERBI Djamel à GUINET Nadège. PRUDENT Adrien à FLEURIER-LEFORT Gaëlle.

Absents non représentés : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : Didier PRUDENT.

Rapporteur : Didier PRUDENT

Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20221213-DEL-2022-12-120-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la demande du Comité Départemental de Randonnée concernant la création de l'itinéraire de Grande Randonnée GR@33, concerné par la pratique pédestre, et le passage sur le territoire de la commune de Saint Germain du Puy,

Vu l'avis favorable de la commission municipale « développement durable, urbanisme, aménagement, environnement, travaux, voiries, réseaux, espaces verts, propreté, bâtiment, mobilité, logement » réunie le 09 novembre 2022,

Le rapport de Didier PRUDENT au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le CDRP 18 à créer l'itinéraire du GR@33 et à réaliser le balisage sur la voie communale n°12 dite de la Chaussée de César empruntés par le dit-itinéraire, conformément aux normes de la charte officielle du balisage et de signalisation éditée par la Fédération de la Randonnée Pédestre 2019 (balisage rouge et blanc), selon les plans ci-annexés,
- **S'ENGAGE** à :
 - conserver aux voies et chemins retenus sur son territoire leur caractère public et ouvert ;
 - ne pas les aliéner ;
 - maintenir la libre circulation des activités ci-dessus désignées ;
 - prévoir le remplacement des dits itinéraires en cas de modifications (suppression, remembrement, cession..).
- **DEMANDE** à M. le Président du Conseil Départemental de bien vouloir inscrire les chemins concernés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire

Didier PRUDENT



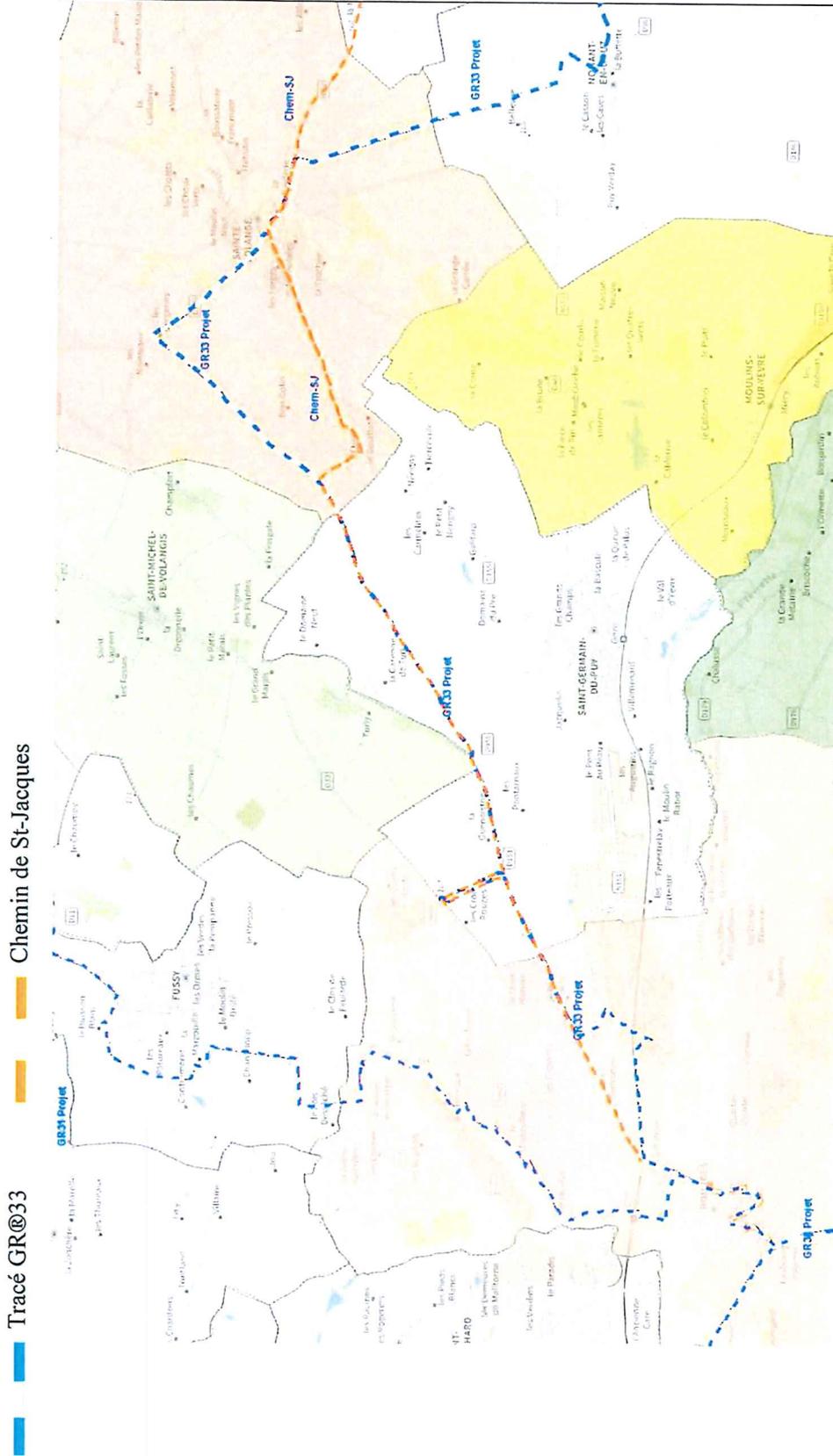
La Maire

Marie-Christine BAUDOIN



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 15 décembre 2022 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville : <https://www.saintgermaindupuy.fr>

Vue globale commune et alentours



Annexe tracés

Page 1 sur 2

Date de délibération

Signature et cachet de la commune

